

Envoyé en Préfecture le 10/07/2016
Réçu en Préfecture le 11/07/2016
Affiche n°
ID : 068-2016003166 - 2016-07-10 - 160100016



Plan Local d'Urbanisme
VIEUX-THANN
PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Conseil Municipal
6 juillet 2016

PADD – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

ID : 068-216803486-20160706-DE_2016_65-DE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

LES ENJEUX URBAINS

2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L151-5 créé par ORDONNANCE n 2015-1174 du 23 septembre 2015

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
 Reçu en préfecture le 13/07/2016
 Affiché le

ID : 038-216803486-20160706-DE_2016_65-DE

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT

	HABITANTS	LOGEMENTS	FONCIER (ha)
ACTUELLEMENT	2.895 (en 2012 selon l'INSEE)	1.299 (en 2012 selon l'INSEE)	45,2 (disponible en zone U et NA du POS)

OBJECTIFS POUR 2030

OBJECTIFS	Nb hab en 2030	Total logts à créer en comptant les besoins de la population actuelle	Besoins avec esp. pub.
Scénario	3.219	138	6,3
	2,35 personnes par ménages	25 log/ha	15% esp. pub.

LA COHÉRENCE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 068-216803486-20160706-DE_2016_65-DE

- **Dans le respect du SCoT, Vieux-Thann est un «bourg intermédiaire»**
«village présentant un certain niveau de services, ayant vocation à se renforcer afin d'en faire bénéficier les autres villages proches et se trouve dans une logique d'agglomération avec Thann.»



ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'URBANISME, L'HABITAT, LES EQUIPEMENTS ET LES LOISIRS

Préserver le tissu urbain existant:

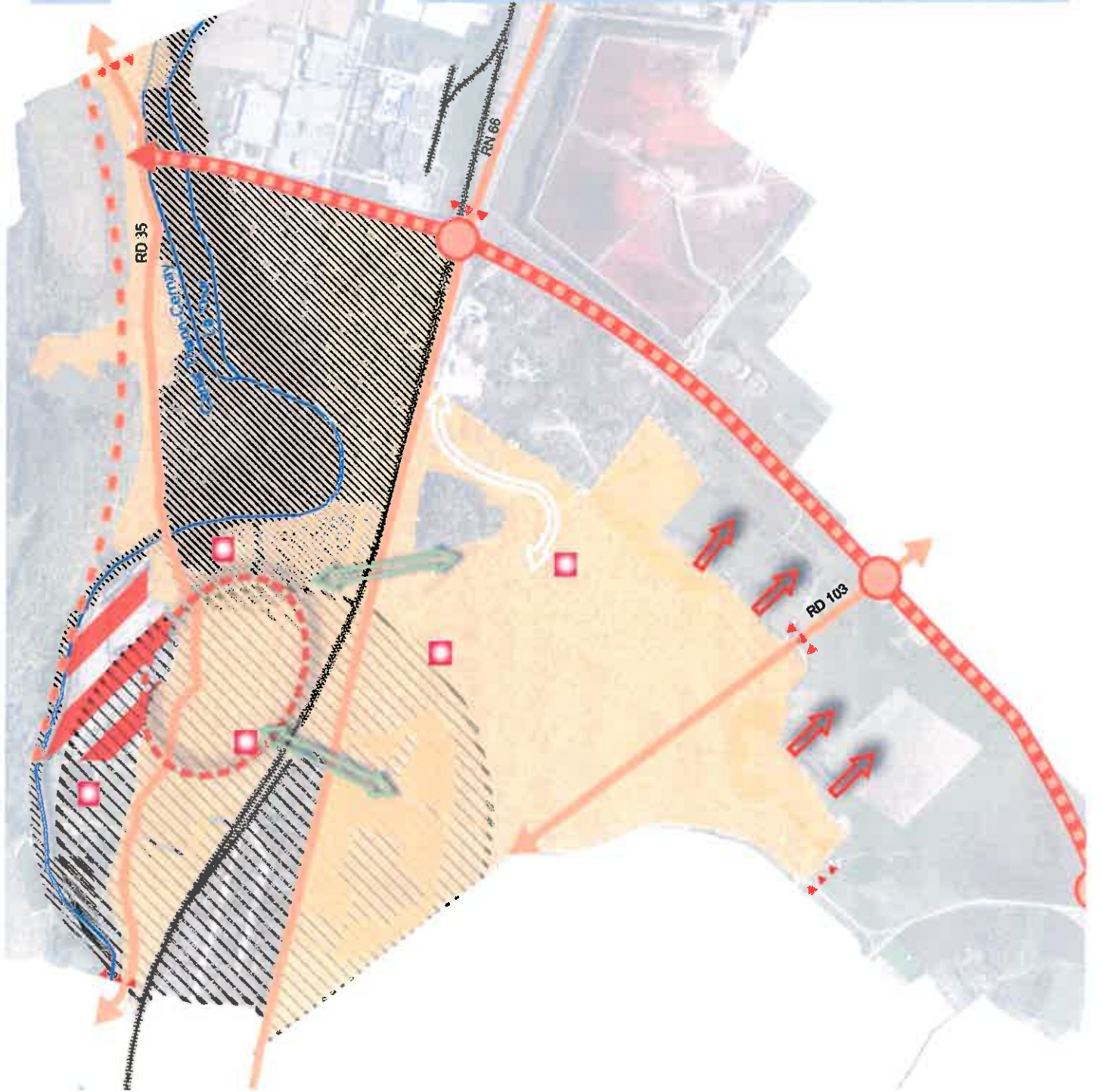
- ✓ Garder la cohérence du tissu bâti;
- ✓ Améliorer le réseau viaire (connexions entre quartier);
- ✓ Densifier, renouvellement de friches industrielles;
- ✓ Ne pas entraver d'éventuels projet d'activités ou de services;
- ✓ Mixité bâtie (constructions alternatives à la maison individuelle).

Offrir un cadre de vie agréable:






- ✓ Valoriser les entrées de ville;
- ✓ Compléter l'offre d'équipements existant (loisirs et services publics);
- ✓ Intégrer la présence de la nature en ville, le long de la Thur et création de jardins familiaux.

Maîtriser et planifier le développement urbain:




- ✓ Diversifier l'offre de logement accessible à tous;
- ✓ Fixer des limites à l'urbanisation le long des voies de communications;
- ✓ Déterminer d'ouverture à l'urbanisation en continuité avec le tissu urbain.



INTERURBAIN

-  Préservation du centre ville, activités, habitat, trame bâtie.
-  Exploitation du potentiel foncier disponible à l'intérieur de la trame bâtie.
-  Maintien et renforcement des équipements publics.
-  Communications inter-quartiers.
-  Accès et arrêt tram-train "ZA".

LIMITES ET EXTENSIONS

-  Limitation de l'extension urbaine le long des voies (habitat, équipements...)
-  Limitation de l'urbanisation sur les versants.
-  Poursuite et restructuration du site Mixtes des fonctions.



ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LES TRANSPORTS, LES DEPLACEMENTS ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Connecter le territoire:

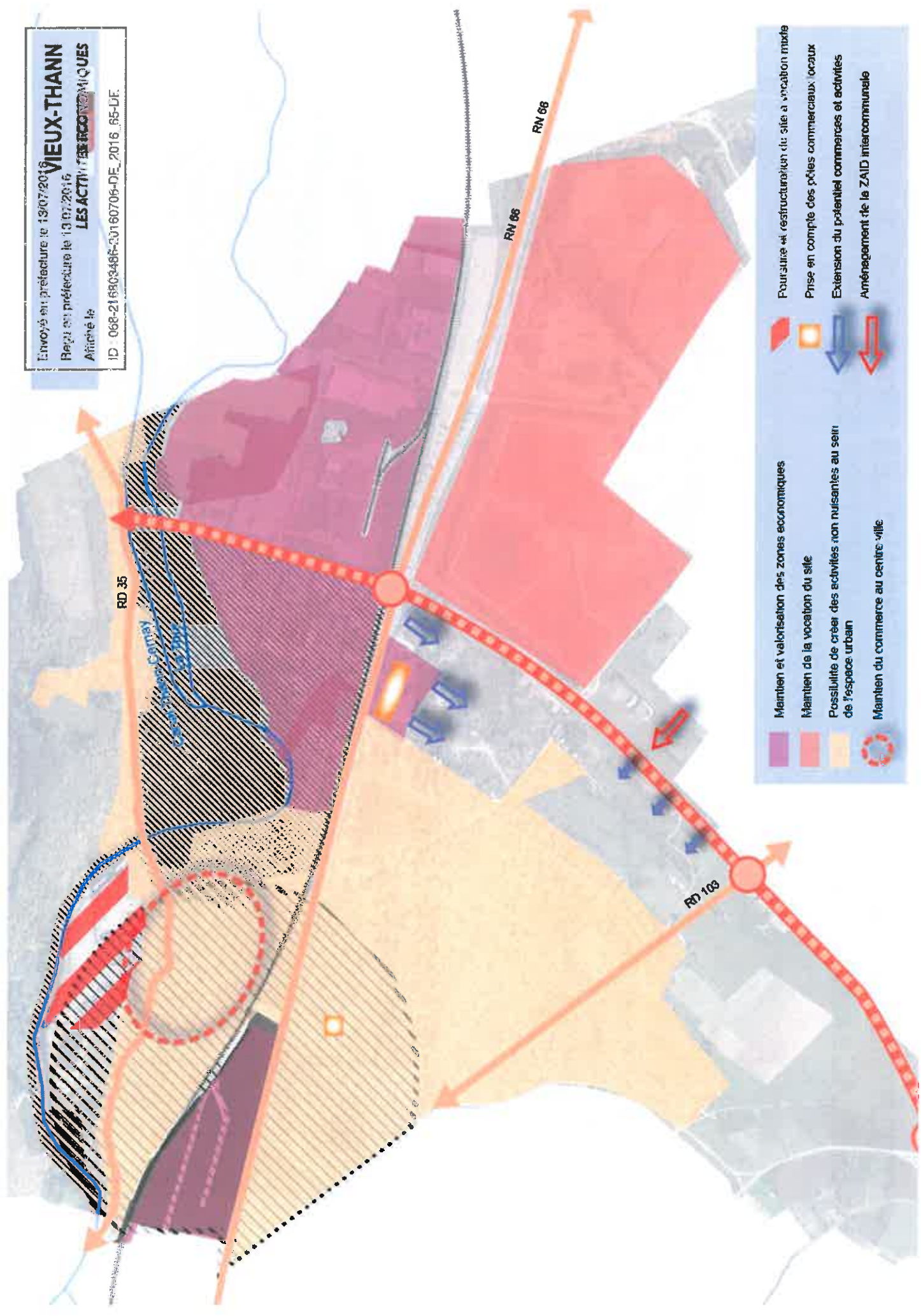
- ✓ Valoriser et poursuivre les initiatives en mobilité dites « douces » ;
- ✓ Bien intégrer le réseau ferré dans le tissu urbain ;
- ✓ Prévoir dans le cadre de l'urbanisation future des connexions cohérentes avec le réseau viaire existant;
- ✓ Améliorer la politique de stationnement (redéfinir les besoins).

ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'EQUIPEMENT COMMERCIAL, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Accompagner le développement économique:

- ✓ Accompagner l'équipement commercial de proximité;
- ✓ Valoriser le potentiel foncier existant dans les zones économiques;
- ✓ Assurer une offre foncière suffisante pour accueillir de nouvelles activités ou l'extension des activités actuelles.

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
 Reçu en préfecture le 13/07/2016
 Affiché le
VIEUX-THANN
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
 ID : 068-216803486-20160706-DE_2016_65-DE



	Maintien et valorisation des zones économiques		Fourniture et restructuration du site à vocation mixte
	Maintien de la vocation du site		Prise en compte des pôles commerciaux locaux
	Possibilité de créer des activités non nuisantes au sein de l'espace urbain		Extension du potentiel commerces et activités
	Maintien du commerce au centre ville		Aménagement de la ZAID intercommunale

ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LA GESTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, ET LA PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

L'économie agricole et viticole:

- ✓ Modérer la consommation d'espaces agricoles et viticoles;
- ✓ Mise en place des principes généraux de constructibilité de l'espace agricole : localisation + prescriptions.

L'identité paysagère du territoire:

- ✓ Préserver les éléments paysagés donnant l'identité au tissu urbain;
- ✓ Mise en valeur paysagère des aménagements futurs

L'identité environnementale du territoire:

- ✓ Protéger les espaces naturels notamment les ensembles boisés, la ripisylve de la Thur et les maintenir à l'écart de toute pression urbaine;
- ✓ Assurer les maintiens des continuités écologiques supra-communales (corridors écologique).

VIEUX-THANN

L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 068-216803486-20160706-DE_2016_65-DE

- Aménagement du corridor paysager: accompagnant la nouvelle voie
- Préservation de l'espace agricole
- Espaces verts à conserver ou à créer
- Protection du Massif Boisé
- Prise en compte de l'intérêt environnemental et paysager de la Trur et de ses abords
- Protection des étangs
- Prise en compte des corridors écologiques
- Maintien de la qualité paysagère des lieux
- Poursuite du traitement paysager des entrées de ville
- Facade urbaine patrimoniale à préserver
- Entrée de ville stratégique
- Valoriser l'aspect environnemental dans la trame urbaine (existante ou à créer)
- Malaise environnementale du site



Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le

ID : 068-218603486-20160706-DE_2016_65-DE

PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES, LES PROTECTIONS ET LES RISQUES DANS LE PROJET COMMUNAL

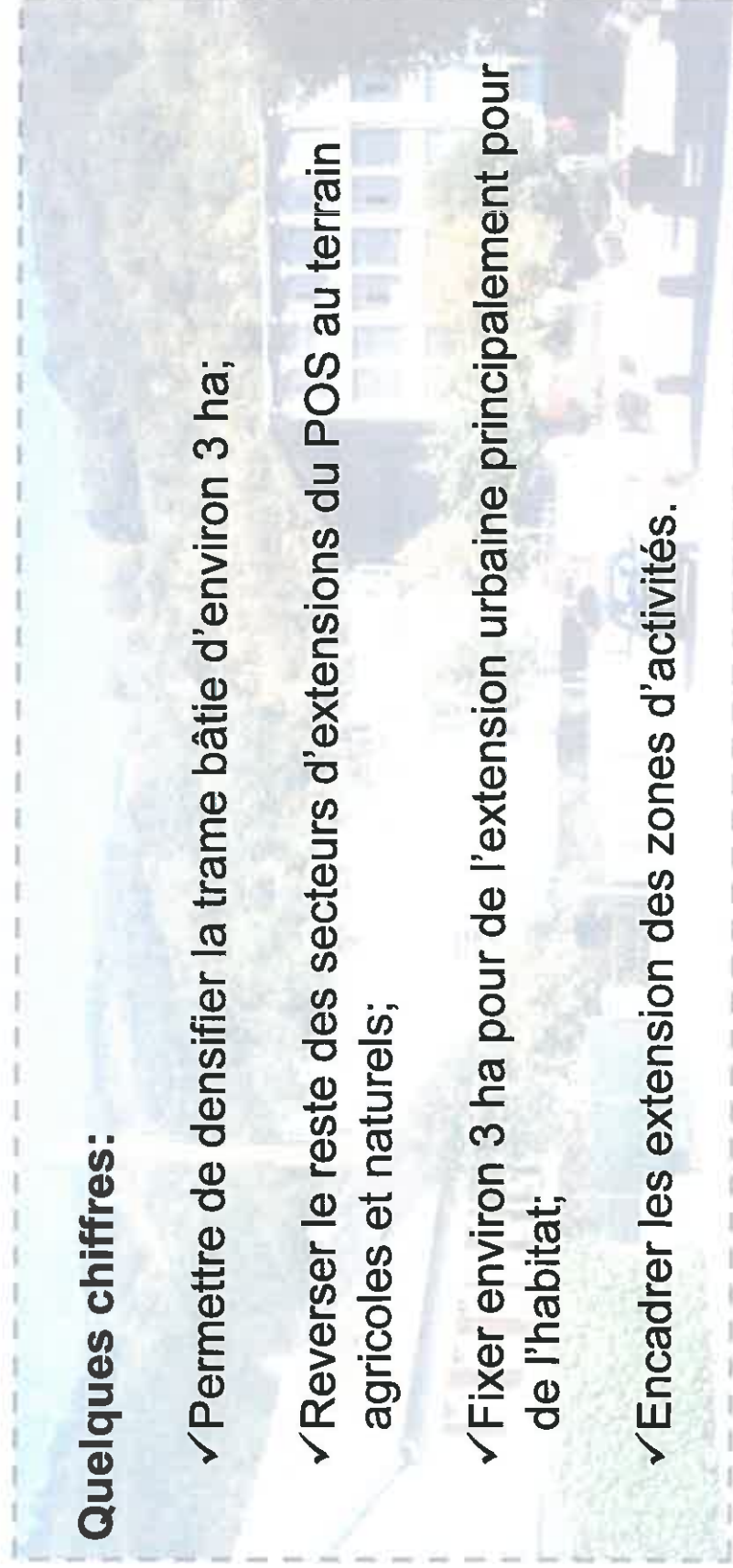
Prendre en compte les contraintes, les risques et les nuisances :

- ✓ Protéger les captages d'eau potables ;
- ✓ Prendre en compte les protections naturelles : natura 2000, ...
- ✓ Intégrer des dispositions du PPRT et du PPRI dans les aménagements.

OBJECTIFS CHIFFRES DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Quelques chiffres:

- ✓ Permettre de densifier la trame bâtie d'environ 3 ha;
- ✓ Reverser le reste des secteurs d'extensions du POS au terrain agricoles et naturels;
- ✓ Fixer environ 3 ha pour de l'extension urbaine principalement pour de l'habitat;
- ✓ Encadrer les extensions des zones d'activités.



VIEUX-THANN

Enjeux de territoire

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

ID : 069-216803486-20160706-DE_2016_65-DE

- Espaces agricoles à préserver
- Préservation du vignoble
- Protection des boisements
- Prise en compte de l'intérêt et de la qualité de la Thier et de ses abords
- Prise en compte du périmètre à risque
- Zones d'activités à mettre en valeur
- Préfecture du site
- Cohérence de l'espace urbain
- Restructuration du site
- Extension de la zone urbaine existante et mixée
- Extension de la zone d'activités
- Limitation de l'extension urbaine le long des voies
- Projet routier
- Prévoir le réseau cyclable existant et prévoir son entretien
- Communications inter-quartiers

